Bourganeuf Royère de Vassivière
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

forces communes

Numéro 20 - janvier-février 2014 - www.cc-bourganeuf-royeredevassiviere.fr

Edito

Mon dernier mandat

Les 23 et 30 mars prochains auront lieu les élections municipales, avec, dans le même temps et pour la première fois, l'élection au suffrage universel direct des conseillers communautaires dans les communes de 1000 habitants et plus, Bourganeuf étant la seule Commune concernée dans le périmètre intercommunal. Il s'agit d'un premier signe fort de reconnaissance du fait intercommunal et de la place qu'occupe – et que sera amenée à occuper davantage – notre communauté de communes dans le paysage institutionnel et dans notre vie quotidienne (équipements et services au public).

J'ai pu apprécier la montée en puissance de celle-ci depuis sa création, il y maintenant 14 ans, et m'en félicite. Mais je mesure aussi le chemin qu'il reste encore à parcourir pour coller au plus près des besoins de la population, dans un contexte socio-économique difficile, sans lisibilité sur le long terme.

Au terme de ce mandat, je cesserai mes fonctions. Je quitterai la communauté de communes avec la satisfaction d'avoir participé, avec les élus des 20 communes membres, à la mise en place d'un outil de développement local, solide et efficace, doté de sérieuses compétences. J'ai particulièrement apprécié l'esprit constructif dans lequel l'ensemble des élus ont su travailler au-delà de leur sensibilité politique, le consensus l'ayant toujours emporté pour faire avancer l'intérêt communautaire.

Les quelques semaines restantes de mon mandat seront encore intenses. Je m'attacherai, avec le Conseil communautaire, à poursuivre la mise en œuvre d'importants projets d'équipements, en matière de santé, d'aménagement numérique et de culture. J'accorde, en outre, une attention particulière au dispositif d'aide à la rénovation énergétique des logements, qui concerne de nombreux propriétaires et qui génère de l'activité pour notre tissu artisanal.

Je vous remercie de la confiance que vous m'avez accordée et vous adresse, ainsi qu'à tous ceux qui vous sont chers, mes vœux de bonheur et de réussite pour cette nouvelle année.

Jean-Claude MICHAUD
Président de la communauté de communes

Habitat

Des aides pour tous

Notre dossier pages 3, 4, 5 et 6

Un nouveau mode de scrutin pour les élections municipales et communautaires

Pour la première fois cette année, les 23 et 30 mars prochains certains conseillers communautaires vont être élus au suffrage universel direct.
Créée le 31 décembre 1999, la communauté de communes de Bourganeuf-Royère de Vassivière réunit aujourd'hui 20 communes couvrant les 2 cantons actuels de Bourganeuf et de Royère-de-Vassivière. Elle est montée en puissance progressivement avec des compétences de plus en plus étoffées, investissant, plus ou moins, presque tous les champs de la vie quotidienne : de l'habitat à l'environnement en passant par la santé, l'économie, le numérique, la culture, les loisirs.

De nouvelles règles

Ce nouveau mode de scrutin a été fixé par la loi du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires. Ce texte porte notamment sur la désignation des conseillers municipaux et communautaires. Il définit les modes de scrutin ainsi que les modalités de constitution des listes des candidats.

Dans les communes de plus de 1 000 habitants : seule la commune de Bourganeuf est concernée, le nouveau bulletin de vote comportera 2 listes. La liste d'une équipe candidate aux municipales et la liste des candidats de cette même équipe à l'élection communautaire. **Tout panachage sera proscrit au risque d'invalider le bulletin**. L'électeur devra choisir un seul bulletin et votera en même temps pour une équipe municipale et communautaire. Les élus communautaires seront donc obligatoirement des élus du conseil municipal.

Dans les communes de moins de 1 000 habitants, soit les 19 autres communes de la communauté de communes, les électeurs ne voteront pas pour une liste mais pour une ou plusieurs personnes qui auront obligatoirement déclaré leur candidature. **Le panachage et l'élection indirecte des conseillers communautaires par les conseillers municipaux seront toujours en vigueur.** Les nouveaux conseils municipaux désigneront leurs représentants au conseil communautaire dans « l'ordre du tableau » (le maire, les adjoints dans l'ordre de leur élection et ensuite les conseillers municipaux, selon le nombre de délégués communautaires de la commune). Si une commune n'a qu'un seul délégué communautaire ce sera obligatoirement le maire auquel sera associé un suppléant. Si elle a 2 délégués ou plus il n'y aura pas de suppléant.

Et après ?

Les élections seront suivies, dans un délai de 4 semaines au maximum, de l'installation du conseil communautaire. Celui-ci sera constitué pour Bourganeuf-Royère-de-Vassivière de 42 titulaires et de 14 suppléants (voir tableau). La nouvelle répartition des sièges tient compte du poids démographique des communes. Au cours de leur séance d'installation, les élus désigneront les membres de l'exécutif communautaire (le président et ses vice-présidents). Le nombre de vice-présidents ne peut excéder 30 % du nombre de conseillers communautaires et ne peut être supérieur à quinze.

Répartition des délégués communautaires

Communes membres	Répartition actuelle (avant élections de 2014)		Nouvelle répartition (après élections de 2014)	
	Elus titulaires	Elus suppléants	Elus titulaires	Elus suppléants
Bourganeuf	13	5	13	Pas de suppléant
Saint-Dizier-Leyrenne	4	4	5	Pas de suppléant
Royère-de-Vassivière	4	4	4	Pas de suppléant
Masbaraud-Mérignat	2	2	2	Pas de suppléant
Montboucher	2	2	2	Pas de suppléant
St-Martin-Ste-Catherine	2	2	2	Pas de suppléant
Saint-Moreil	2	2	1	1
Bosmoreau-les-Mines	2	2	1	1
Saint-Pierre-Bellevue	2	2	1	1
Monteil-au-Vicomte	2	2	1	1
Saint-Pardoux-Morterolles	2	2	1	1
Saint-Amant-Jartoudeix	2	2	1	1
Saint-Martin-Château	2	2	1	1
Faux-Mazuras	1	1	1	1
Saint-Pierre-Chérignat	1	1	1	1
Saint-Junien-la-Bregère	1	1	1	1
Soubrebost	1	1	1	1
Auriat	1	1	1	1
Mansat-la-Courrière	1	1	1	1
Saint-Priest-Palus	1	1	1	1
Total des sièges	**48**	**40**	**42**	**14**

Des aides pour tous

« Tout propriétaire, sans exclusive et quel que soit son niveau de ressources, peut bénéficier d'un dispositif d'aides financières pour la rénovation énergétique de son logement.

Nous disposons d'une "boîte à outils" qui nous permet d'accompagner financièrement toutes les personnes qui veulent engager des travaux dans le but de réaliser des économies d'énergie.

Subventions, crédit d'impôt, prêt à taux zéro…, il existe toute une panoplie d'aides, souvent cumulables, permettant de financer dans certains cas les travaux jusqu'à 70 % de leur montant TTC.

L'objectif, pour la communauté de communes est double : faire diminuer la consommation énergétique des foyers et procurer du travail aux artisans qui exercent dans un contexte difficile.

Le service Habitat de la communauté de communes est identifié au niveau national comme "Point Rénovation Info Service". Cette cellule intercommunale va être renforcée pour accueillir, conseiller et accompagner dans l'amélioration de leur logement le plus grand nombre possible de propriétaires.

Depuis sa création, la communauté de communes s'est engagée dans une politique de l'habitat très active. Avec ses partenaires – l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), la Région Limousin et le Département de la Creuse – elle a animé plusieurs opérations qui ont d'abord permis aux propriétaires bailleurs de remettre sur le marché de nombreux logements locatifs. Plus de 8 millions d'euros ont été investis dans les travaux de réhabilitation.

Aujourd'hui, notre effort se tourne surtout vers les propriétaires occupants. Mais, j'insiste, le dispositif d'aides pour l'amélioration de l'habitat s'adresse à tous, bailleurs et occupants. »

Jean-Claude Michaud

Président de la communauté de communes

Priorité aux économies d'énergie

J'éco-rénove
J'économise
NE LAISSEZ PAS
LE FROID
S'INVITER
CHEZ VOUS
Isolation, double vitrage, chaudière… aujourd'hui, vos travaux d'éco-rénovation peuvent être financés jusqu'à 80 % par les aides publiques. Appelez le 0810 140 240* ou connectez-vous sur renovation-info-service.gouv.fr pour être mis en relation avec un conseiller du Point rénovation info service le plus proche de chez vous et bénéficier de conseils personnalisés.
Éco-rénover votre logement
devient aujourd'hui plus facile et moins cher !

Poursuivant sa politique de l'habitat qui demeure une priorité, le conseil communautaire vient de renouveler pour 2014 l'engagement de la communauté de communes dans le Programme Régional d'Intérêt Général (PRIG II).

Dans le même temps, l'Etat met en œuvre un plan de rénovation énergétique de l'habitat. Intitulée **"J'éco-rénove, j'économise"**, la campagne nationale d'envergure s'articule parfaitement avec le dispositif animé par la communauté de commune en faveur de l'amélioration de l'habitat.

Œuvrant en partenariat avec l'ANAH, la Région Limousin et le Département de la Creuse, la communauté de communes fait bénéficier d'un accompagnement tous les propriétaires, occupants ou bailleurs, porteurs d'un projet global de travaux pour leur logement (aide technique, subventions, informations sur les crédits d'impôts, certificats d'économies d'énergie…).

Les aides disponibles visent à :

- améliorer les performances énergétiques des logements,
- adapter des logements occupés par des personnes âgées ou handicapées et/ou dépendantes,
- éradiquer l'habitat indigne et traiter les logements très dégradés,
- résorber l'habitat vacant.

L'intervention financière complémentaire de la communauté de communes poursuit deux objectifs principaux. Le premier est de faciliter l'aboutissement des projets de travaux, notamment chez les propriétaires les plus modestes. Le second est d'inciter les propriétaires qui s'engagent dans un projet de rénovation à faire réaliser des travaux plus importants, notamment pour tout ce qui concerne les économies d'énergie.

Des cumuls d'aides sont possibles entre les subventions, les crédits d'impôts, l'éco-prêt à taux 0 %, les certificats d'économie d'énergie, la fiscalité des propriétaires bailleurs. Quoi qu'il en soit, l'ensemble du dispositif mis en place est suffisamment large pour que tout propriétaire, quel que soit son niveau de ressources, puisse en bénéficier.

"J'éco-rénove, j'économise"

Isoler la toiture, les murs, poser des doubles vitrages, remplacer ou améliorer le système de chauffage, installer une ventilation. Eco-rénover un logement devient plus facile et moins cher. Le PRIG mobilise le programme "Habiter Mieux", mis en place par l'Etat pour aider les propriétaires à améliorer la performance énergétique de leur logement. Des subventions, primes et des facilités de financement sont accordées selon les cas.

En procédant à la rénovation énergétique de votre logement, vous améliorez votre qualité de vie et votre pouvoir d'achat tout en donnant plus de valeur à votre bien immobilier.

UN PROJET DE TRAVAUX ? des aides financières possibles...

Le plus tôt possible avant de démarrer les travaux

1er contact avec le service Habitat

Tél. 05 55 54 04 95

- **Informations** sur toutes les aides financières existantes
- **Vérification de l'égibilité** aux subventions
  - **Ressources** (avis d'imposition sur les revenus)
  - **Thématique des travaux**

Travaux d'économie d'énergie

Demande de diagnostic thermique
(Diagnostic pris en charge par la Région Limousin)

Visite à domicile : diagnostic thermique
- Etat des lieux / Elaboration du projet de travaux avec le demandeur
- Objectif de 25 % et 40 % de gain de consommation d'énergie

Logement indigne/très dégradé

Visite à domicile
- Evaluation du degré de dégradation du logement
- Elaboration d'un projet de travaux avec le demandeur

Perte d'autonomie/ adaptation au handicap

Evaluation du degrè de perte d'autonomie
Demande d'APA ou MDPH, GIR par la Caisse de retraite

Visite à domicile
- Diagnostic de perte d'autonomie
- Elaboration du projet de travaux avec le demandeur

Remise du rapport

- Le demandeur collecte les devis correspondants
- La CCBRV vérifie les exigences techniques et établit un plan de financement prévisionnel précis

Constitution et dépôt des dossiers de demandes de subventions

Validation des demandes de subventions par les différentes commissions d'attribution

Réalisation des travaux dans un délai de 2 ou 3 ans maximum

Présentation des factures pour faire verser les subventions*

➥ **Des délais de traitement des dossiers sont indispensables pour une bonne élaboration du projet de travaux et pour mobiliser toutes les aides financières possibles.**

* **Pour certaines aides financières des acomptes de versement sont autorisés selon l'avancement des travaux.**

Les aides financières

accordées uniquement si les travaux ne sont pas commencés

Dispositif PRIG et Programme "Habiter Mieux"

■ Subventions de l'ANAH et de la communauté de communes, sous conditions de ressources,
- pour les ménages les plus modestes,
- pour des travaux liés aux économies d'énergie avec un gain énergétique d'au moins 25 %, à l'adaptation à la perte d'autonomie et pour la réhabilitation des logements indignes.

■ Subventions de la Région Limousin, sous conditions de ressources,
- pour les ménages à revenus modestes,
- pour des travaux d'économie d'énergie avec un gain énergétique d'au moins 40 %.

■ Subventions du Département de la Creuse
- pour la réhabilitation d'un logement indigne.

Prime Rénovation Energétique de l'Habitat

- pour les ménages sous conditions de ressources
- pour les travaux d'économie d'énergie,
- cumulable avec un crédit d'impôt ou un éco-prêt à taux 0 %,
- non cumulable avec les subventions de l'ANAH.

Crédit d'impôt "Développement Durable"

- pour des travaux d'économie d'énergie réalisés en bouquet : au moins 2 postes de dépenses (une seule dépense possible pour les ménages aux revenus les plus modestes),
- Crédit remboursé pour les personnes non imposables.

Eco-prêt à taux 0 %

- pour un projet global d'économie d'énergie avec au moins 2 postes de dépenses,
- montant et durée de remboursement selon le projet de travaux,
- cumulable avec des subventions PRIG ou des prêts complémentaires et, sous conditions de ressources, avec le crédit d'impôt,
- distribué par le système bancaire.

Certificats d'Economie d'Energie (CEE)

Pour l'amélioration de la performance énergétique des logements, les entreprises de fourniture d'énergie apportent des aides : diagnostic, prêts, primes, chèque énergie.
Ces aides ne sont pas cumulables avec celles accordées par l'ANAH dans le cadre du programme "Habiter Mieux".

Taux réduit de TVA

- pour les travaux de rénovation énergétique et certains travaux induits,
- taux à 5,5 % pour les travaux réalisés à partir du 1er janvier 2014.

Autres prêts

Votre banque, votre caisse de retraite ou la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) peuvent aussi vous apporter des aides financières complémentaires.

Travaux d'assainissement non collectif

Pour réhabiliter ou installer un système d'assainissement individuel, la communauté de communes peut vous accorder une aide financière, sous conditions de ressources.

Bientôt une obligation : des artisans labellisés RGE

Le propriétaire aura l'obligation de faire appel à un artisan "RGE" (Reconnu Garant de l'Environnement) :
- à partir du 1er juillet 2014 pour obtenir l'éco-prêt à taux 0 %.
- à partir du 1er janvier 2015 pour obtenir le Crédit d'impôt Développement Durable.

Actuellement, 50 entreprises ou artisans sont labellisés RGE en Creuse. La mention RGE concerne les professionnels spécialisés dans l'installation d'équipements utilisant des énergies renouvelables et dans les travaux d'efficacité énergétique dans le neuf ou en rénovation. Les signes de qualité RGE sont les suivants : ECO artisan, Les Pros de la performance énergétique, Qualibat, Qualifelec, QualitEnR, Certibat et NF Environnement.

Un seul contact

Pour vous vous informer, vous guider, vous apporter des précisions sur la nature et le montant des aides, les plafonds de ressources, les travaux éligibles, les démarches à suivre, prenez contact avec :

Service Habitat de la communauté de communes :
Tél. : 05 55 54 04 95
Mail : habitat@ccbrv.fr

Accueil du public sans rendez-vous :
Lundi de 14 h à 17 h et mercredi de 9 h à 12 h
Maison du Territoire
Place du Champ-de-Foire, à Bourganeuf. Tél. : 05 55 54 97 30

Liens internet utiles :
renovation-info-service.gouv.fr
ecocitoyens.ademe.fr/financer-mon-projet

Témoignages

Monsieur B. vit seul avec un revenu fiscal annuel de 17 843 €. Il a acheté à Saint-Moreil une maison à réhabiliter. D'un coût de 12 700 € TTC, les travaux de rénovation énergétique ont englobé l'isolation des combles, le remplacement des portes et fenêtres et l'installation d'un chauffage au bois. Le projet est subventionné par l'ANAH (4 154 €), le Programme "Habiter Mieux" (3 500 €) et la communauté de communes (1 093 €). Il reste 4 000 € à la charge de Monsieur B. qui devrait réaliser un gain énergétique de 45 %.

« L'intervention de la communauté de communes, déclare Monsieur B., m'a permis de préciser mon projet de rénovation et de définir les priorités de réalisation. »

Madame M., veuve depuis un an, est propriétaire d'une maison sur la commune de Masbaraud-Mérignat. Elle dispose d'un revenu annuel de 8 092 €.

« Je voulais faire changer les fenêtres de ma maison pour avoir moins froid. J'ai contacté la communauté de communes pour obtenir des aides financières. Un diagnostic thermique a été établi et, finalement, sur les conseils du service Habitat, je me suis lancée dans un projet plus global. J'ai fait changer les volets, fenêtres et portes, isoler les combles et la cave, installer une VMC et remplacer la cuisinière à bois. »

Pour l'ensemble de ces travaux d'un coût total de 17 570 € TTC. avec un gain énergétique estimé à 51 %, madame M. bénéficie des aides de l'ANAH (8 209 €), du Programme "Habiter Mieux" (3 500 €) et de la communauté de communes (2 142 €). Madame M. pourra en outre obtenir un crédit d'impôt Développement Durable d'un montant de 900 €. Son apport personnel sera donc de 2 800 € TTC.

Monsieur et Madame L. demeurent sur la commune de Saint-Pardoux-Morterolles et disposent d'un revenu annuel de 24 618 €.

« Après avoir acheté notre maison, nous savions que nous devions entreprendre des travaux mais nous buttions sur l'amélioration du chauffage.

Accompagnée d'un technicien, la chargée de mission Habitat de la communauté de communes nous a rendu visite et, ensemble, nous avons trouvé une solution satisfaisante.

Les aides financières vont nous permettre de réaliser tous les travaux puisque pour un montant total de 16 300 € TTC, nous n'aurons à payer que 4 200 €. Le gain énergétique prévu est de 41 %. »

Les travaux programmés porteront sur le remplacement des portes et fenêtres, l'installation d'un poêle à granulés hydro branché sur un réseau de radiateurs du chauffage central et la mise en place d'une ventilation dans la salle de bain.

Ce projet sera subventionné par l'ANAH (5 339 €), le Programme "Habiter Mieux" (3 500 €), la communauté de communes (1 263 €) et la Région Limousin (1 963 €).

Productions agricoles diversifiantes : des attentes et des besoins

En contact régulier avec des porteurs de projets agricoles, désireux de développer des « productions diversifiantes », le Pôle Local d'Accueil (PLA) a initié une étude de marché, financée à 80 % par l'Etat et la Région Limousin.

Lancée en juin 2013, cette étude a été menée conjointement sur les territoires de la communauté de Bourganeuf-Royère de Vassivière et de la CIATE. Les conclusions, portant sur les attentes des consommateurs, les besoins des producteurs et les modes de commercialisation, ont été présentées au comité de pilotage courant septembre, en présence de producteurs et des partenaires agricoles.

Pour cette mission, le cabinet d'études s'est rapproché des principaux distributeurs qui sont des observateurs attentifs du comportement des consommateurs et des producteurs déjà installés qui ont apporté leur expérience.

Principales remarques : nous sommes sur des territoires où il n'y a pas de bassin de consommation très important. Le public, qui ne se tourne pas facilement vers les circuits courts nécessitant de multiples déplacements, attend donc un regroupement de l'offre pour des produits de qualité proposés à des prix accessibles. L'étude fait également ressortir un besoin en termes de volailles, de viande de porc, de légumes, de produits délaissés comme les noisettes et de produits transformés tels que les yaourts. Quant aux distributeurs, ils se heurtent à des problèmes de volumes pour leur approvisionnement en viandes bovines et ovines, des productions classiques qui demandent à être valorisées. Cette filière, exclue à l'origine de l'étude, sera finalement intégrée dans les actions à mener.

Des potentiels à étudier

Les producteurs déjà installés souffrent d'un manque de structuration de l'existant. Ils sont en demande d'outils collectifs de vente et de transformation. Pour eux, la commercialisation des produits est chronophage et ils souhaitent qu'un rapprochement s'effectue avec les distributeurs.

L'étude révèle cependant qu'existent de réels potentiels pour les « productions diversifiantes ». La restauration collective (maisons de retraites, restaurants scolaires…) peut offrir des débouchés et les touristes, très demandeurs de produits régionaux font décoller la consommation en périodes de vacances. Le e-commerce, actuellement en plein essor, peut lui aussi être prometteur.

Toutes ces pistes seront explorées mais, quoi qu'il en soit, il faudra instaurer un dialogue entre producteurs et distributeurs et entreprendre un gros travail de communication pour faire connaître ces produits du grand public en les rendant plus identifiables pour mieux les valoriser. Les actions à mener nécessiteront aussi un suivi attentif des projets en cours (pôle viandes locales notamment) dans le domaine de la transformation des produits.

Bien préparer son projet

Pour les candidats à l'installation, le message est simple : ils doivent, avant toute chose, bien préparer leur projet en étudiant soigneusement leur installation et en analysant sérieusement les modes de distribution les mieux adaptés, certains (comme les marchés locaux) étant partiellement saturés.

Pour tous renseignements :
Pôle local d'accueil - 05 55 64 17 66

Le mode opératoire : un code de bonne conduite proposé à tous

« Le mode opératoire, c'est l'assurance pour une commune d'être informée à temps de toute ouverture de chantier, de pouvoir en surveiller le déroulement et d'éviter ainsi tout conflit avec les professionnels de l'exploitation forestière. C'est le meilleur moyen pour qu'un dialogue constructif s'instaure entre tous les acteurs concernés et qu'un code de bonne conduite soit appliqué. ». Jean-Pierre Dugay, premier adjoint au maire de Mansat-la-Courrière, a découvert le mode opératoire tout à fait par hasard mais il se félicite du résultat obtenu et en est devenu un partisan. (lire page 9).

Initié par la communauté de communes, dans le cadre du Plan de Développement de Massif mis en œuvre de 2009 à 2012, le mode opératoire est un processus qui demande à être généralisé et à s'ancrer dans les habitudes pour éviter tous les conflits qui peuvent surgir lors de l'exploitation, de la sortie et du transport du bois. C'est le but que poursuit la communauté de communes en s'efforçant d'informer toutes les communes de l'existence de cet outil et en menant une campagne de sensibilisation des propriétaires forestiers qui constituent le premier maillon de la chaîne. Le mode opératoire n'est pas une obligation mais une nécessité qui s'impose pour permettre aux exploitants de travailler dans de bonnes conditions et d'être informés des éventuelles contraintes.

Aujourd'hui, l'exploitant forestier qui ouvre un chantier n'a qu'une seule obligation : déposer en mairie une demande de permission de voirie. Cela est fait souvent au dernier moment et les mairies, mises devant le fait accompli, ne peuvent parfois que constater les dégâts causés à la voirie. Pour éviter cela, le mode opératoire instaure une méthode qui implique tous les protagonistes : le propriétaire forestier, l'exploitant et les élus.

Etablir des relations apaisées

Le propriétaire est tenu de transmettre à la mairie une fiche indiquant la situation de la ou des parcelles qu'il va vendre, la quantité de bois, le nom de l'acheteur ou

"Agir dans la durée"

Le président Jean-Claude Michaud à la Fête de la Forêt à Royère-de-Vassivière

Depuis plusieurs années, la communauté de communes s'implique fortement dans une politique forestière qui tend à valoriser la principale richesse du territoire. « La forêt est notre étendard », affirme le président Jean-Claude Michaud qui entend le brandir très haut tout en faisant preuve de lucidité quant aux obstacles à lever.

Quel but poursuivez-vous avec le mode opératoire ?

Jean-Claude Michaud. : *Nous sommes engagés dans une mission de pacification de l'exploitation forestière. Le mode opératoire est un code de bonne conduite qui doit permettre d'apaiser les relations entre les collectivités territoriales et les acteurs de la forêt. Le rôle qui nous incombe est celui de facilitateur entre tous les intervenants. Nous voulons créer une dynamique pour que l'ensemble des professionnels de la filière applique cette procédure qui peut éviter bien des conflits avec les communes.*

Comment faire connaître et surtout faire respecter ce mode opératoire ?

J.-C. M. : *L'application de cette procédure repose sur le volontariat et privilégie le dialogue. En cas de conflit, suite à des dégradations de voirie, une commune a toujours la possibilité du recours judiciaire mais nous privilégions la concertation en amont du chantier pour éviter tout litige.*

Notre communauté de communes est très activement et très concrètement engagée dans ce processus. Le recrutement d'un animateur forestier va nous permettre de mieux communiquer sur le mode opératoire et d'accompagner les communes dans leur dialogue avec les propriétaires et les professionnels de la forêt. Aujourd'hui, de nombreux propriétaires, exploitants et transporteurs sont conscients des difficultés que les communes peuvent rencontrer et sont partisans d'un code de bonne conduite. Code d'autant plus nécessaire que la forêt arrive à maturité pour être exploitée et que de nombreux chantiers s'ouvrent, multipliant les problèmes.

La voirie n'est pas le seul problème ?

J.-C. M. : *Notre forêt représente un formidable potentiel de développement économique. La ressource est de plus en plus performante mais les problématiques sont multiples : multifonctionnalité de la forêt, valorisation du massif, amélioration des dépôts et des dessertes. Il faut créer de nouvelles infrastructures. Le travail à faire est considérable pour que cette filière se développe dans un cadre apaisé et que nous puissions un jour en recueillir les fruits. C'est une tâche de longue haleine qui demande de la patience et de la constance. Avec la forêt nous sommes dans la longue durée. Or, l'action politique s'inscrit de plus en plus dans le court terme. Nous devons être conscients de ce dilemme. Si notre action ne s'inscrit pas dans le temps pour être pérenne, tout ce qui est fait aujourd'hui ne servira à rien.*

de l'exploitant et les dates prévisionnelles du chantier.
L'exploitant adresse à la mairie une demande permission de voirie. Il reçoit en retour un document d'information concernant la ou les parcelles, le patrimoine existant et les éventuelles contraintes auxquelles il sera soumis.
Tous les acteurs se retrouvent ensuite sur le chantier pour procéder à un état des lieux avant travaux, sur l'emplacement du chargement (état du talus, du fossé, de la voirie, etc.). Un second état des lieux s'effectue à la fin du chantier. La commune comme l'exploitant ont tout intérêt à suivre cette procédure qui évite ensuite tout litige sur les responsabilités des uns et des autres. C'est ainsi que peuvent s'établir des relations apaisées et constructives. Il est à souligner que cette procédure se développe en Limousin, sur la base de pratiques et de documents supports identiques, comme sur le Pays de Guéret et le Pays des Monts d'Ambazac.

Jean-Pierre Dugay

Premier adjoint au maire de Mansat-la-Courrière

"Une prise de conscience collective"

« Le SIVOM s'apprêtait à goudronner une portion de notre voirie lorsqu'un mail de Transbois(1) est arrivé à la mairie nous informant que cet itinéraire allait être emprunté pour une sortie de bois. Dans l'urgence nous avons pris contact avec la communauté de communes et c'est ainsi que nous avons découvert le mode opératoire. », reconnaît Jean-Pierre Dugay, premier adjoint au maire de Mansat-la-Courrière.
« Nous avons aussitôt interrompu les travaux. Avec l'exploitant, nous avons recherché un autre itinéraire et nous avons fait un état des lieux avant et après travaux en effectuant des photos du site et en notant un certain nombre d'observations. Tout s'est très bien passé et le SIVOM a pu achever la réfection de la voirie. Les dégradations de voirie sont notre souci premier dans les petites communes. Nous sommes bien d'accord, il faut sortir le bois qui a été coupé mais les gens qui opèrent ne se soucient pas toujours de l'état dans lequel ils nous laissent les pistes empruntées. Il nous arrive de découvrir du bois coupé stocké sur le bas-côté de la route sans avoir été au préalable prévenus du chantier.
Le mode opératoire rétablit le dialogue entre les différentes parties. Cela favorise une prise de conscience collective et si chacun joue le jeu cela ne peut qu'améliorer la situation. »

(1) Transbois a ouvert un portail d'informations sur internet qui permet un suivi complet de l'acheminement des bois, depuis la parcelle jusqu'au lieu de stockage. Ce dispositif permet aussi de transmettre aux mairies les demandes d'itinéraires et les demandes de permissions de voiries.

Des aides pour les petits propriétaires

La gestion efficace des peuplements forestiers n'est pas réservée qu'aux grands propriétaires. Même sur de petites parcelles, il est possible de mettre en œuvre des pratiques sylvicoles pouvant améliorer les plantations et rentabiliser la production de bois. Pour cela l'ADELI(1) est prête, avec l'appui financier de la Région Limousin, à vous accompagner. Cette association interprofessionnelle peut vous aider à éclaircir vos petits peuplements de résineux et à intervenir sur les feuillus en valorisant les plus beaux arbres. Cela évitera des coupes rases qui dénaturent le paysage avec des conséquences écologiques parfois désastreuses.

Pour s'engager dans cette démarche, l'ADELI vous propose de vous regrouper avec vos voisins, qui possèdent près de chez vous, des bois feuillus et/ou résineux à travailler. Ainsi sera constituée une unité de chantier, suffisamment importante en surface, pour qu'une entreprise se déplace et que les coûts d'exploitation et de déplacement du matériel soit réduits.

Dans ce dispositif de regroupement, vous pouvez bénéficier d'une aide incitative de la Région Limousin.

L'ADELI vous apporte son soutien tout au long de la démarche pour la réalisation d'une opération fructueuse qui participe au développement d'une forêt plus valorisable.

(1) Association pour un Développement Equilibré de la forêt en Limousin

L'ADELI, mode d'emploi

Le regroupement :
- 3 propriétaires forestiers ou plus,
- 1 seul et même opérateur économique,
- entre 4 et 8 ha de travaux sylvicoles, tels que définis dans le cahier des charges (4 ha dès lors que le regroupement n'est constitué que de travaux portant sur des peuplements feuillus),
- travaux circonscrits dans un rayon maximum de 2 km.

Le dispositif incitatif au regroupement comprend :
- une aide financière attribuée au propriétaire regroupé (de 250 à 350 €/ha jusqu'à 4 ha pour les peuplements feuillus et un forfait de 200 € / ha pour les résineux),
- l'application de pratiques sylvicoles et la mise en œuvre de leur suivi
- le suivi par des techniciens spécialisés.

Pour en savoir plus :
Claire Broqué, animatrice ADELI (Creuse et Haute-Vienne) : 06 30 58 63 64
Centre Régional de la Propriété Forestière : 05 55 52 49 95

Eclaircie dans un peuplement de feuillus.

Valorisation des espaces naturels : un partenariat fructueux

Agriculture : Brebis pâturant la lande d'Augerolles.

Les sites naturels remarquables constituent un enjeu majeur pour le territoire intercommunal, tant au niveau écologique et patrimonial que sur les plans touristique et économique.

Depuis 2003, la communauté de communes s'est engagée dans un partenariat avec le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) du Limousin et l'Office National des Forêts (ONF) pour assurer la préservation et la valorisation de ces milieux naturels. Les trois partenaires ont mis leurs compétences en commun en restaurant et en aménageant six grands sites. Les résultats de cette synergie sont probants :

Les 6 sites concernés

- **Tourbière de la Mazure** (communes de Royère-de-Vassivière, Saint-Pierre-Bellevue, Monteil-au-Vicomte).
- **Rigole du Diable** (commune du Monteil-au-Vicomte).
- **Tourbière de l'étang Bourdeau** (commune de Saint-Pardoux-Morterolles).
- **Etang-tourbière de Prugnolas** (commune de Royère-de-Vassivière).
- **Cascades et Lande d'Augerolles** (2 sites réunis sur la commune de Saint-Pardoux-Morterolles).

Ces sites sont à vocations multiples. Ils :

- permettent le **développement des activités agricoles** (pâturage) **et touristiques** (sentiers de découverte, animations),
- constituent des **espaces de découverte et de loisirs** accessibles au public (pêche, chasse, randonnée, animations),
- sont un **support de formations** pour le grand public, les scolaires et les professionnels,
- sont un **support pour la recherche scientifique**,
- constituent des **réservoirs de biodiversité** (richesse faune/flore).

En 2013, environ 600 personnes ont participé sur ces 6 sites aux animations ponctuelles organisées (concours de pêche à l'écrevisse de la Mazure, animation annuelle d'Augerolles, sorties natures, balades toponymiques/photographiques, etc.).

reconquête de ces espaces par des pratiques agricoles (pâturage ovin et bovin) et développement d'un éco-tourisme avec des retombées économiques pour le territoire.

Ce projet s'inscrit dans une dynamique d'ensemble et dans la durée.

Il y a 10 ans, tout était à faire. La plupart des sites étaient à l'abandon. Avant de parvenir à leur réhabilitation et leur mise en valeur, la communauté de communes a pris le temps d'en avoir la maîtrise foncière ou d'usage par des acquisitions successives et des signatures de conventions, puis d'élaborer des plans de gestion de ces milieux naturels.

Aujourd'hui, 320 ha d'espaces naturels sont gérés par la communauté de communes (propriétaire de 115 ha), par l'ONF et le CEN Limousin. Proches les uns des autres et connectés entre eux par des sentiers de randonnées, les six espaces naturels aménagés constituent un réseau cohérent propice à la biodiversité mais aussi au développement du tourisme vert.

Perspectives

L'action combinée de la communauté de communes, du CEN Limousin et de l'ONF va se poursuivre en 2014 et dans les années à venir. Des projets sont actuellement en cours.

Des sentiers de découverte vont être créés sur le site des landes et tourbières de La Mazure et sur le site de la Rigole du Diable.

Un projet d'observatoire de la faune et de la flore est envisagé sur l'étang Bourdeau où de nombreuses espèces rares, animales et végétales (coléoptères, libellules, mousses, etc.), ont été inventoriées.

Un plan de gestion est programmé pour l'étang-tourbière de Prugnolas et une réflexion est engagée sur son aménagement en vue de son ouverture au public.

Pour toutes ces actions, les crédits principaux proviennent de l'Europe et de l'Etat via les contrats Natura 2000 mais aussi d'autres partenaires tels que la Région Limousin, le Département de la Creuse et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.

Activités loisirs/découverte : Concours de pêche à l'écrevisse sur le site des landes et tourbières de la Mazure

Recherche scientifique/biodiversité :

Droséra à feuilles intermédiaire en train de capturer un insecte sur le site de l'étang-tourbière de Prugnolas (ci-dessus) et sympétrum noir sur le site de l'étang Bourdeau (ci-dessous).

Gentiane pneumonanthe sur le site des landes et tourbières de la Mazure (ci-contre).

Activités loisirs/découverte : Le Thaurion au niveau du site de la rigole du diable.

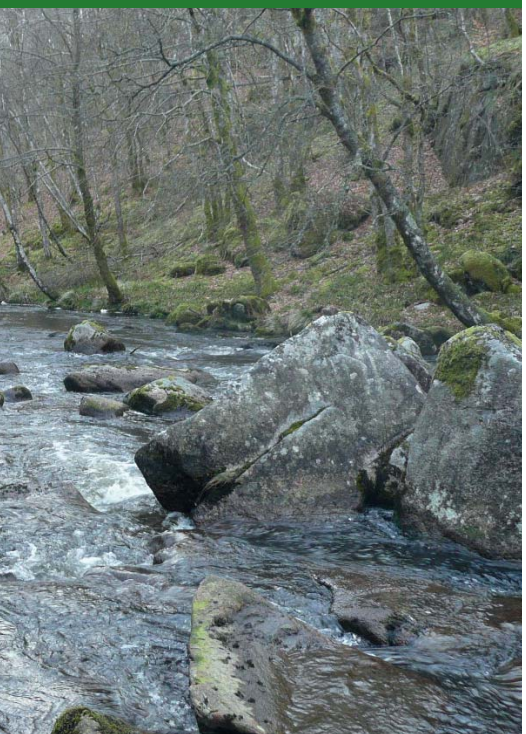

agence de l'eau Loire-Bretagne
Région LIMOUSIN
LA CREUSE CONSEIL GENERAL
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
UNION EUROPEENENE
Ce programme est cofinancé par l'Union européenne. L'Europe s'engage dans le bassin de la Loire avec le Fonds européen de développement régional.

La tourbière de l'étang Bourdeau : un réservoir de biodiversité

Depuis 2010, la tourbière de l'étang Bourdeau fait l'objet de plusieurs études scientifiques portant sur les coléoptères, les libellules et les mousses. Le site, classé Natura 2000, ne représente qu'une trentaine d'hectares mais il concentre une grande diversité d'espèces rares. C'est un véritable réservoir de biodiversité. Sur 31 espèces rares de coléoptères recensées sur les tourbières du PNR de Millevaches, 14 sont présentes au Bourdeau. 2 sont extrêmement rares : le staphylin et le charançon qui vivent essentiellement sur les radeaux flottants de trèfles d'eau (milieux également très rares) et qui ont un régime alimentaire particulier.
Cela prouve que les pratiques de restauration et de gestion appliquées jusqu'à présent sur le site sont propices à la diversité faunistique et floristique.

De gauche à droite :
Bruchie des Vosges, charançon Bagous frit, Agrion mignon.

Le VTT pour valoriser les sentiers de randonnée

La communauté de communes a signé avec le club "Creuse Oxygène" une convention relative à la valorisation des chemins de randonnée par la pratique du VTT. Un dimanche par mois (exceptés décembre, janvier et février), des sorties gratuites sont organisées sur les circuits du territoire intercommunal : circuit Histoire et Patrimoine, cascades d'Augerolles, Rigole du Diable, sentier Martin Nadaud, etc. "Creuse Oxygène" prête des VTT et des casques aux randonneurs qui n'ont pas leur propre équipement.
Réservation obligatoire pour les sorties à l'Office de Tourisme Intercommunal, à Bourganeuf (05 55 64 12 20), ou à l'Office de Tourisme de Royère-de-Vassivière (05 55 64 75 11).
Des animations sont également organisées pour promouvoir la pratique du VTT dans les écoles. Pendant le temps scolaire, des ateliers d'initiation et des sorties découvertes ludiques sont proposées.

De nouveaux aménagements sur le sentier du Bois des Bœufs

Le sentier du Bois des Bœufs, qui longe la Mourne, a fait l'objet d'aménagements complémentaires : pose de caillebotis pour traverser plus aisément les zones humides, installation d'une grande passerelle en bois en aval de la Mourne pour franchir une encoche due à l'érosion, construction de petites passerelles permettant d'enjamber sources et affluents. Venant compléter les équipements existants, ces nouveaux aménagements améliorent la qualité de ce circuit de 14 km et facilitent la randonnée pédestre.

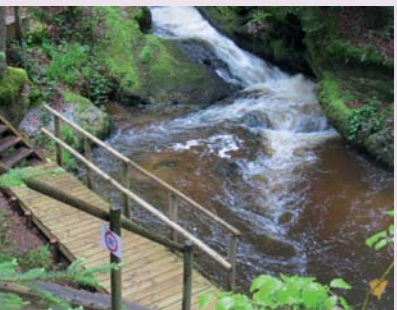

Pôle de santé : projet validé

Le Projet territorial de santé a été validé, le 1er octobre à Limoges, par la commission régionale d'examen des maisons de santés pluridisciplinaires. Le projet (cf. Forces Communes n° 19) était présenté par Jean-Pierre Jouhaud, 1er vice-président délégué de la communauté de commune, le docteur Maurice Lathière, président de l'« Association du Pôle Santé du Sud Ouest Creusois » et Françoise Dupêcher, Directrice du centre Hospitalier de Bourganeuf. Un jury d'une trentaine de personnes, constitué d'élus, de représentants des institutions et de professionnels de santé les a auditionnés.
La validation des grands axes du projet, notamment le volet immobilier porté par la communauté de communes, permet la labellisation de la Maison de Santé Pluridisciplinaire de Bourganeuf – Saint-Dizier-Leyrenne. Cette labellisation ouvre le droit au financement des travaux qui seront engagés au plus tard en juin 2014. La communauté de communes a confié la préparation et le suivi du chantier au cabinet d'architectes Bernard – Trufier – Mazabraud, associé au bureau d'études de structures Defretin – Ingénierie et au cabinet Larbre pour les fluides, le thermique, la voirie et réseaux divers.

Santé des jeunes : un site internet

Si vous recherchez des informations sur la santé des jeunes, le Contrat Local de Santé de Bourganeuf-Royère de Vassivière vous propose de consulter le site internet :
offresdesantebourganeuf.jimdo.com
Ce site permet une meilleure lisibilité de l'offre de santé « jeunes » sur le territoire intercommunal et précise les différentes structures existantes.
Pour vous faire accompagner et disposer de plus d'informations et/ou renseignements, vous pouvez contacter directement le Contrat Local de Santé (CLS) à partir de l'onglet « Contact » du site internet.

Aménagement numérique : un premier pas

La communauté de communes, qui a pris tout récemment la compétence "Aménagement numérique", a franchi une première étape après avoir répondu à un appel à expression des besoins lancé par le syndicat mixte DORSAL pour identifier les besoins d'infrastructures haut débit. Le territoire intercommunal a été retenu, avec 6 autres en Creuse. Des études sont actuellement menées pour définir avec quelles technologies, sur quels emplacements et à quel coût le territoire pourrait être équipé.
C'est un premier pas pour assurer un débit convenable aux usagers des zones mal desservies, pour renforcer le réseau à haut débit et développer le très haut débit pour des projets structurants dans les domaines économiques et des services au public.

Culture : les prochains spectacles

▶ **Le 12 avril (20 h 30)** à Saint-Pierre-Chérignat

"Training"

avec la Cie du Pas suivant (en partenariat avec Scène Nationale d'Aubusson).

Exploration sur le thème du sport. Une forme ludique, authentique, drôle, touchante, directe et précise.

▶ **Le 21 mai (19 h 30)** à Saint-Moreil

"Zig-Zag" et "Chutchutchute"

avec la Cie Alexandra N'Possee (en partenariat avec Scène Nationale d'Aubusson).

2 spectacles de danse Hip Hop de 30 minutes chacun.

▶ **Le 24 mai (20 h 30)** au Theil, commune de St-Martin-Ste-Catherine

"La mal coiffée"

Concert de chants occitans.

Ça s'est passé en 2013

Conte poétique et musical, musique celtique, gospel, marionnettes, il y en avait pour tous les âges et toutes les sensibilités dans le programme culturel du deuxième semestre 2013.

Du 10 au 12 novembre à la salle des fêtes de Soubrebost, 6 écoles et 1 centre de loisirs ont participé aux ateliers "marionnettes" animés par M. et Mme Malin, du "Musée itinérant des marionnettes du monde". Cette action était financée par la communauté de communes à hauteur de 14 journées pour environ 300 enfants.

Le 9 novembre, en l'église de Royère-de-Vassivière, le "North Gospel Quartet" a envoûté une centaine de personnes avec un remarquable répertoire a capella.

A Bosmoreau-les-Mines, le 12 octobre, c'est la "Seltic Family" qui a entraîné un auditoire de 91 personnes dans une farandole festive, depuis la Bretagne jusqu'à l'Irlande, en passant par les Cornouailles.

Le 28 septembre, le hall Rouchon-Mazérat, à Bourganeuf, a accueilli la compagnie "Au fil du vent" pour un conte initiatique sur un fil au pays des merveilles de la musique qui a ravi petits et grands présents.

Des Mots à la bouche : 7e service !

Les concurrents.

Le jury.

Pour la 7e année, l'Office de Tourisme Intercommunal de Bourganeuf-Royère de Vassivière a organisé la semaine « Des Mots à La Bouche ». Calquant son calendrier sur celui de la semaine nationale du goût (14 au 20 octobre 2013), cette animation regroupait des ateliers d'écriture, de gastronomie et de nombreuses activités autour du goût. « Fruits et légumes, manger sain, manger local » fut le thème central de cette 7e édition.

Temps fort de ces festivités culinaires : le concours de cuisine Cook & Toques, au hall Rouchon-Mazérat. Organisé en partenariat avec les Toques Blanches du Limousin, il était ouvert à tous les amateurs et a attiré plus d'une centaine de spectateurs. Dix candidats se sont affrontés pour réaliser un plat composé de tous les ingrédients proposés dans un panier ainsi que deux ingrédients choisis au préalable par chaque postulant.

Le cadre s'y prêtant, ce concours de cuisine fut accompagné par des animations annexes destinées à faire patienter le public en attendant le verdict du jury : un marché de producteurs, artisans et commerçants, des conférences sur le goût et des animations pour les enfants.

Cinéma : nouveau planning des travaux

La salle de cinéma « Le Régent », à Bourganeuf, restera ouverte encore au public les 3 premiers mois de 2014. Les travaux devraient, en effet, débuter en avril avec l'objectif d'une réouverture de l'enceinte rénovée aux congés scolaires de Noël 2014.

Le hall Rouchon-Mazérat très apprécié

Le hall Rouchon-Mazérat a connu dès son ouverture un incontestable succès. Pour sa première année de fonctionnement, cette nouvelle structure a été occupée à plus de 55 % (400 heures) par les associations sportives et à plus de 26 % pour le sport scolaire. 30 manifestations (19 % des usages), dont plusieurs événements d'envergure, y ont été organisées. Les particuliers se sont également appropriés le hall pour des événements privés comme les mariages.

Les utilisateurs apprécient beaucoup cette nouvelle installation. Trois d'entre eux témoignent :

Auguste Nicolas, président du Tennis Club La Leyrenne de Saint-Dizier-Leyrenne : *« Depuis bientôt un an, à l'initiative de la communauté de communes et avec l'accord de la commune de Saint-Dizier-Leyrenne, les licenciés (es) du TC La Leyrenne bénéficient des installations du hall Rouchon-Mazérat durant la période hivernale. Adultes, enfants et enseignante sont unanimes pour plébisciter la gestion, le mode de fonctionnement par carte magnétique, les plages horaires allouées au club. Tous apprécient la fonctionnalité des installations que ce soit le traçage des lignes des deux courts, couleurs et local de rangement. »*

M. Chevalier (association ASALAC, organisatrice du Rallye du Limousin) : *« Les pilotes, accompagnateurs et organisateurs ont apprécié les lieux lors des opérations de vérifications techniques et administratives du Rallye du Limousin 2013 qui se sont déroulées au hall Rouchon-Mazérat, du 9 au 11 mai 2013. Propre et facile d'accès, la structure est bien pensée et bien équipée.*

Le lieu de stockage dédié au rangement des tables et chaises est très rationnel et les chariots de rangement des mobiliers très pratiques. »

M. Bouché, du GDA : *« Pour l'organisation de la Génisse à la broche le 4 mai dernier, nous avons apprécié la rénovation du hall Rouchon Mazérat avec une cuisine très fonctionnelle, une acoustique bien améliorée ainsi qu'un excellent confort de chauffage. »*

Une nouvelle salle culturelle, à Bourganeuf

Salle culturelle **Façade Est : entrée principale**

L'Intercommunalité disposera bientôt d'une salle culturelle à la dimension du territoire. Un nouveau projet lancé par la communauté de communes porte sur la création, à Bourganeuf, d'une structure de 450 m², dont une salle principale de spectacles et autres activités de 250 m² entièrement dédiée à la culture : animations, concerts, récitals, théâtre, danse, conférences…

Une salle capable d'accueillir de grands événementiels et des spectacles de qualité

Construite en mitoyenneté avec le hall Rouchon-Mazérat, cette salle sera très accessible et facilement identifiable. Cette proximité permettra de mutualiser les équipements des deux structures : parking, sas d'accueil, couloirs d'accès, cuisine et sanitaires.

Cette nouvelle salle culturelle modulable (avec gradins escamotables) et pré-équipée permettra d'accueillir des événementiels d'envergure et des spectacles de qualité qu'aucune autre salle du territoire ne peut recevoir faute de capacité d'accueil et de logistique. Un immense vide sera ainsi comblé et l'offre culturelle sur le territoire s'en trouvera enrichie et diversifiée.

La réalisation de cette structure est confiée à l'architecte Hervé David qui a dirigé la construction du hall Rouchon-Mazérat. Il travaille avec le bureau d'études de structures BETEC, le cabinet Actif (fluides et thermique) et avec un économiste de la construction, M. Deloménie.

D'un coût total de 996 000 € H.T. (travaux et honoraires) ce projet est subventionné à 73 % par l'Etat, la Région Limousin et le Département de la Creuse.

forces communes

Le journal de la communauté de communes de Bourganeuf-Royère-de-Vassivière

Tél. 05 55 54 04 95

Site internet :

www.cc-bourganeuf-royeredevassiviere.fr

Directeur de la publication :
Jean-Claude Michaud

Conception, rédaction, réalisation :
GBL communication

Impression : Rivet Presse Édition - Limoges

Dépôt légal février 2014

Crédits photos et illustrations :
communauté de communes, CRPF, OTI, Nicolas Faure, GBL, M. Luth, CENL, SEL, Cabas de Pierrine.